

Geo-Energie Jura SA : quelles suites après les annonces en fanfare de 2015 ?
Loïc Dobler (PS)

La société chargée de réaliser le projet de Géothermie à Glovelier (Haute-Sorne) est, à ce stade, pour le moins abstraite. Tous les membres de son Conseil d'administration sont extérieurs au canton du Jura. Son capital-actions se monte à seulement CHF 100'000.- divisé en 100 actions nominatives. Son organe de révision n'a pas son siège dans le canton du Jura. Son adresse est celle d'une autre entreprise. Geo-Energie Jura SA n'a donc de Jura que le nom.

Pourtant, c'est bien cette coquille presque vide qui a signé une convention avec l'Etat jurassien et la commune de Haute-Sorne relativement au projet de géothermie à Glovelier en juin 2015.

Le Gouvernement jurassien ayant décidé de poursuivre le projet expérimental de géothermie profonde, malgré les promesses des uns et des autres avant les élections cantonales, il paraît essentiel de se replonger dans cette convention tripartite.

Il ressort de ce document plusieurs éléments intéressants quand ils ne sont pas carrément déconcertants pour d'autres. On y apprend par exemple que la commune de Haute-Sorne et l'Etat jurassien recevront une redevance unique de CHF 100'000.- chacun. Ce sont certainement les retombées importantes dont parlent les soutiens à ce projet. Un montant ridicule en regard du soutien prévu par la Confédération à ce projet. Soutien qui se monte, faut-il le rappeler, à CHF 90 millions de francs. Un retour acquis de 0,2 % pour les collectivités publiques. Du côté de Geo-Energie Suisse AG on doit pouvoir s'appuyer sur des négociateurs de très haut rang pour obtenir de tels résultats.

Plus sérieusement, le Gouvernement peut-il indiquer s'il compte revoir cette redevance de manière beaucoup plus conséquente aussi bien pour l'Etat que pour la commune de Haute-Sorne ?

Toujours dans la convention signée entre le Gouvernement de l'époque, la commune de Haute-Sorne et les promoteurs, il est indiqué que l'Etat jurassien et la commune sont au bénéfice d'un statut d'observateur au sein du Conseil d'administration de Geo-Energie Jura SA. L'Etat jurassien peut-il nous indiquer combien de séances se sont tenues en sa présence depuis 2015 ainsi que l'identité de son représentant ?

Enfin, et c'est peut-être le plus important, la convention signée en 2015 laisse la possibilité à l'Etat jurassien et à la commune de Haute-Sorne de devenir actionnaire de la société Geo-Energie Jura SA.

Le Gouvernement peut-il répondre aux questions suivantes à ce sujet :

- L'Etat jurassien et/ou la commune de Haute-Sorne ont-ils fait valoir leur droit à acheter des actions de cette société ?

- Si tel n'est pas encore le cas, est-il envisagé de proposer l'achat, cas échéant avec la commune de Haute-Sorne, de 51% du capital-actions de la société Geo Energie Jura SA sachant que le montant du capital-actions se monte à CHF 100'000.- sous la forme de 100 actions nominatives à CHF 1'000.- ?

- Les promoteurs, toujours très prompts à mettre en avant leur ouverture au dialogue, sont-ils ouverts à ce que la société qui devrait exploiter le projet de Glovelier soit en mains publiques jurassiennes à hauteur de 51% ?

- En cas d'achat d'actions, il est prévu de passer une convention entre actionnaires. Cette convention serait-elle rendue publique par l'Etat jurassien ?

D'avance nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Loïc Dobler (PS)

Co-signataires

- Jude Schindelholz (PS)
- Patrick Cerf (PS)
- Raphaël Ciocchi (PS)
- Claude Schlüchter (PS)
- Nicolas Maître (PS)
- Katia Lehmann (PS)
- Pierre-André Comte (PS)
- Sarah Gerster (PS)
- Florence Chaignat (PS)
- Fabrice Macquat (PS)
- Pauline Christ Hostettler (PS)
- Hildegard Lièvre Corbat (PS)

Intervention déposée officiellement le 04 février 2022

Documents annexés